

MAIRIE DE LAYRAC-SUR-TARN

BULLETIN MUNICIPAL



n°33



La Gazette de Layrac

JUILLET 2011

ENQUETE PUBLIQUE du 27 juin au 27 juillet 2011.

Elle concerne l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et le Schéma Communal d'Assainissement.

Les documents sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture habituels et le samedi 9 juillet de 9h à 12h.

Le Commissaire enquêteur, M. Patrick Lazaro sera présent à la Mairie de Layrac pour recueillir vos observations:

- le samedi 2 juillet de 9h à 12h.
- le lundi 11 juillet de 14h à 18h.
- le mardi 19 juillet de 9h à 12h.
- le mercredi 27 juillet de 9h à 12h.

Des registres seront mis à la disposition du public pour y consigner vos remarques. Vous avez aussi la possibilité de les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur.

RISQUES LIES A LA CANICULE

Le Ministère de la Santé et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé renouvellent leur campagne d'information et de prévention des risques liés à la canicule.

Les personnes âgées doivent :

- ne pas sortir aux heures les plus chaudes, rester dans un local frais,
- maintenir leur maison à l'abri de la chaleur (fermer les volets...)
- boire 1.5l d'eau par jour,
- donner régulièrement des nouvelles à l'entourage.

Les travailleurs exposés à la chaleur, les sportifs, les enfants doivent se protéger en cas de hausse importante de la température. Chacun doit penser à prendre des nouvelles de son entourage.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, vous pouvez vous faire inscrire sur le registre à la Mairie. En cas de canicule, les personnes du CCAS pourront vous apporter une aide.

Pour en savoir plus, composez le **0 800 06 66 66**

Ou consultez **www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes**

LE MOT DU MAIRE : à propos du PLU

La commune de Layrac est la dernière commune du canton à se doter d'un document d'urbanisme : elle n'avait ni POS (Plan d'Occupation des Sols), ni carte communale, ni PLU.

La municipalité, sur les conseils de l'ATD (Agence Technique Départementale), a décidé en 2006 d'élaborer un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il s'agit d'un document destiné à planifier le développement cohérent du village dans l'intérêt général et il est encadré par des lois d'urbanisme notamment.

Le sujet est très sensible car il touche à la propriété, cependant la somme des intérêts particuliers ne correspond pas à l'intérêt général.

Tenir compte

- des directives du SCOT (qui préconise la densification autour du bourg, mais limite aussi les expansions),
- de la Chambre d'Agriculture (très vigilante sur la consommation de terres agricoles au profit de l'urbanisation),
- des divers services de la Direction Départementale des Territoires (urbanisme, voirie, service incendie, environnement ...),
- des dernières préconisations du Grenelle II (soit on les prend en compte dès à présent, soit une révision du PLU sera ensuite nécessaire) ...

et les intégrer à nos besoins, à nos souhaits a représenté une tâche délicate et de longue haleine.

Vous avez déjà pu exprimer vos souhaits sur le registre mis à votre disposition dès le début de l'élaboration du PLU. M. Perrone du Cabinet URBADOC, lors de la réunion publique du 5 janvier 2011, a présenté le projet de PLU et répondu aux questions posées par les personnes présentes.

Le Schéma Communal d'Assainissement avait été commencé en 2003, mais n'avait pas été finalisé. Le Cabinet ETEN a terminé l'étude.

Le renoncement à un assainissement collectif pour le centre bourg est dicté par un coût qui serait très élevé pour les contribuables concernés (le budget assainissement étant un budget annexe, il doit s'autofinancer en dépenses-recettes, sans intervention du budget général). Pour que l'assainissement collectif soit « rentable », la zone d'assainissement aurait dû être beaucoup plus large, entraînant un nombre de constructions nouvelles conséquent, dès le début des travaux. En effet le raccordement de nouvelles constructions génère des taxes plus importantes qui permettent d'équilibrer le budget (ce qui correspondrait à une augmentation de la population de plus de 300 habitants !).

Ces 2 documents (PLU et Schéma Communal d'Assainissement) vont être soumis à l'Enquête publique du 27 juin au 27 juillet. Ils seront tenus à la disposition du public en Mairie.

Le Commissaire enquêteur a ensuite un mois pour remettre son rapport.

Le conseil municipal a souhaité une expansion limitée, pour garder à Layrac son caractère de village rural où il fait bon vivre, tout en permettant un accroissement maîtrisé de la population qui le dynamisera.

J. Bonnet

AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL ...

DÉCISIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 10 janvier 2011:

1) Délibération portant sur l'arrêt du PLU

*** Rappel rapide du projet qui a été présenté en réunion publique.

*** Lecture de l'avis de la Direction Départementale des Territoires, suite à la réunion avec les personnes publiques associées et débat. Le débat a porté sur les points suivants :

➤ Sur le rapport de présentation :

- Problème de défense incendie qui n'est pas assurée en raison du faible débit du réseau dans certaines zones, notamment dans les coteaux (pas d'extension pour cette raison).
- Problème d'alimentation en eau potable pour la zone AU : cette remarque n'est pas justifiée. Le SMEA est formel à ce sujet.

➤ Sur les orientations d'aménagement :

- Zone AU : mise en question de la gestion économe de l'espace, mais correspond à l'aménagement existant de part et d'autre de cette dent creuse.
- Zone UB du Boulaquet : incohérence avec le PADD, éloignement du centre bourg, pas de défense incendie, pas de développement prévu par la carte communale de Bondigoux. Avis de la DDT : repasser en Nh en resserrant au plus près de l'habitat existant.

*** Lecture des remarques du registre d'observations débat et réponses apportées en conformité avec le PADD.

Le conseil municipal décide après débat l'arrêt du projet de PLU en tenant compte des remarques de la DDT, concernant la zone du Boulaquet qui sera classée en zone NH.

Vote : 7 votes pour l'arrêt du projet tel que décrit ci-dessus et 1 abstention.

Planning des procédures :

- les Personnes Publiques associées ont 3 mois pour faire connaître leur avis.
- l'enquête publique avec commissaire enquêteur dure 1 mois.
- reprise du rapport: 1 mois de plus.

2) Questions diverses :

Appartements communaux

- Départ de la locataire de l'appartement du rez-de-chaussée. Les 2 appartements sont maintenant libres.

Séance du 4 mars 2011 :

1) Délibération : approbation de la révision générale des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Villemur.

Lecture des statuts, avec explication des principaux points concernant les compétences.

Votés à l'unanimité.

2) Délibération : Demande d'autorisation d'ouverture d'une carrière alluvionnaire sur la commune de Bessières.

Toutes les communes dans un rayon de 3 km sont consultées. Délibération prise par l'assemblée communale à l'unanimité.

3) Demande de CU de Mme Simonet Anglade.

Nouvelle demande, suite au refus de la Préfecture, raison invoquée : terrain hors Plan Actuellement Urbanisé, ce qui n'est en fait pas le cas.

La demande est à nouveau accordée par le conseil municipal.

4) Travaux en cours :

* Eglise:

- Travaux complémentaires pour l'éclairage de l'église : devis accepté pour l'ajout de spots.
- Suite à la visite de maintenance des sonneries, prévoir la demande de devis pour le changement d'un moteur).
- Travaux d'étanchéité de la toiture de l'église terminés.

5) Révision des tarifs des concessions au cimetière et de mise à disposition du dépositaire communal

Les tarifs n'avaient pas été modifiés par la délibération du 2 octobre 2001 lors du passage à l'euro.

Nouveaux tarifs votés à l'unanimité:

- La concession: 35€/m².
- Mise à disposition du dépositaire communal:

3 premiers mois: gratuits,	15€ du 4 ^e au 6 ^e mois,
20€ du 7 ^e au 9 ^e mois,	25€ du 10 ^e au 12 ^e mois,
90€ par mois au-delà.	

6) Informations SIGEP

* Depuis le 1^{er} janvier, le poste d'agent d'entretien du SIGEP a été supprimé : ce sont les agents communaux de chaque commune qui interviennent dans l'établissement de leur village pour les travaux d'entretien courant. Une mutualisation de l'aide est prévue pour des travaux plus importants.

* Changement de gestionnaire du Multi-accueil, de l'ALAE-ALSH à compter du 1^{er} avril 2011. Suite à la démission le 21 décembre 2010 du conseil d'administrateur de l'association Atout Jeunes, le SIGEP a repris le service et lancé un appel d'offre pour un marché public.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 1er mars: c'est l'association professionnelle « Loisirs, Education et Citoyenneté » (LEC) qui a été retenue. Cet organisme gèrera les pôles « Petite Enfance » et « Loisirs » à partir du 1^{er} avril.

7) Rendre compte de diverses réunions :

➤ SIAH : Visite sur site du nouveau bureau d'études PÖYRY pour la programmation et maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement des émissaires du Syndicat. Layrac sera prioritaire pour la réalisation des travaux sur le Crève-Cor, réalisables après l'enquête publique, non encore programmée, travaux fin 2011 dans le meilleur des cas.

Evaluation du coût: 60 000€. Il serait souhaitable que les travaux d'entretien du Crève-Cor se poursuivent sur la commune de Bondigoux;

➤ Vacances Séniors en partenariat avec l'ANCV. Opération reconduite en 2011 en priorité pour les personnes de plus de 60 ans non imposables. Escapade en Vendée du 26 septembre au 3 octobre.

Inscription en mairie avant le 26 avril. La collectivité participe aux frais de transport et frais de dossier pour 50€ environ par personne.

8) Questions diverses

* Location des appartements.

Demandes quasi inexistantes de location. Décision : demander à l'agence Laforêt immobilier à Villemur les conditions de leur prestation location.

* Repas des aînés avancé au Samedi 28 mai pour éviter la chaleur.

Dominique Alvarez s'est proposé pour assurer l'animation.

* Commémoration du 19 mars 1962, le dimanche 20 mars à 10h30 à Layrac, suivi d'une collation.

Séance du 25 mars 2011 :

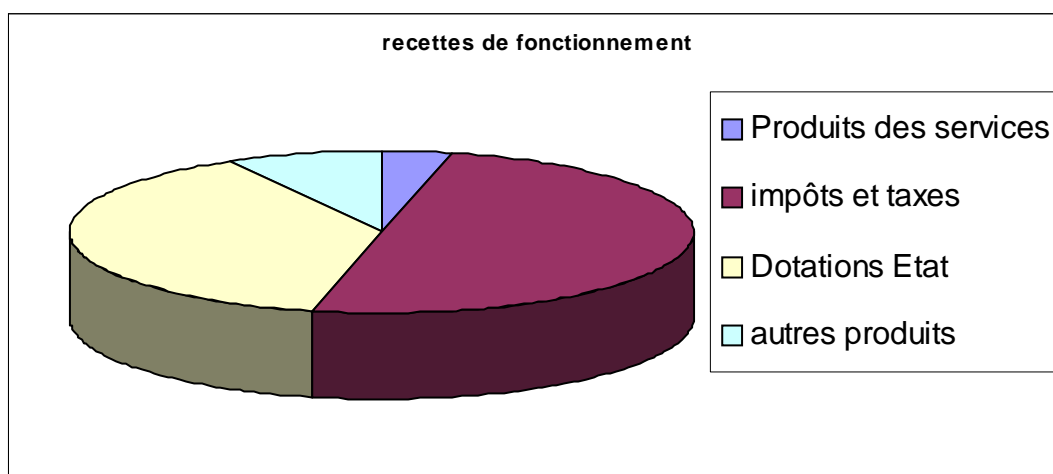
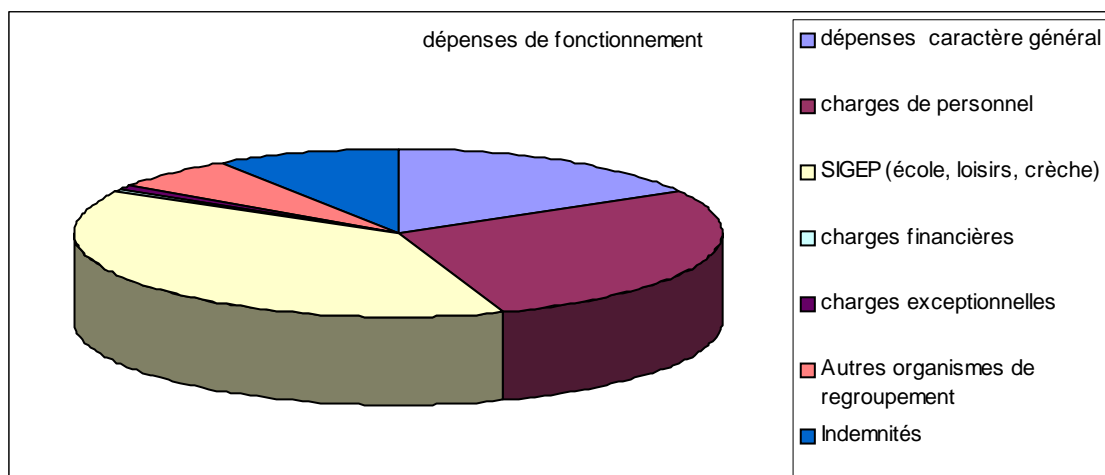
1) Présentation du compte administratif 2010 et du CCAS suivie du vote : Votés à l'unanimité

➤ **Compte administratif 2010: budget général**

Section fonctionnement Dépenses engagées: 167 825,36 €

Recettes : 208769,14 €

L'excédent permet d'alimenter la section investissement (remboursements d'emprunts, opérations d'équipement...)



➤ **Approbation du Compte de gestion préparé par la Perception.**

2) Appartements du Presbytère :

* Choix sur le mode de location et le mode de gestion.

Suite à la visite d'un agent de Laforêt immobilier et aux informations fournies, décisions prises à l'unanimité :

- fixer les loyers à 550 € avec charges (420€ et 30€ de charges réajustement en fin d'année) pour l'appartement du rez-de-chaussée et l'appartement du 1^{er} étage.
- confier la location simple à l'Agence Laforêt comprenant : la publicité, la recherche et sélection des locataires, l'établissement du dossier de location, les états d'entrée et de sortie) ; frais de 14% hors charges d'une année, répartis pour moitié entre le locataire et la mairie.
- Envisager de prendre une assurance pour loyer impayé et détérioration immobilière, protection juridique (2,5%).
- Cependant la mairie reste libre de trouver elle-même un locataire.

* Travaux à entreprendre pour l'appartement du rez-de-chaussée :

- doublage des murs porteurs d'humidité, ce qui implique la dépose et pose à nouveau des radiateurs et des travaux de peinture.
- aménagement du jardin et plantation d'une haie séparative entre les 2 jardins.

3) DICRIM : étude du document. quelques modifications à apporter avant édition.

4) Prévisions prochain budget. Remise aux normes de la salle polyvalente.

5) Questions diverses :

* Mise en place d'une commission de travail pour la réhabilitation de la salle polyvalente.

Aides : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux: entre 35 et 50% (non cumulable avec l'aide du CG) ou Subvention du Conseil Général de 20 à 50%

Séance du 21 avril 2011 :

1) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 : Voté à l'unanimité.

- Affectation en réserve R 1068 en investissement : 1 600 €
- Report en fonctionnement R 002 : 117 474,82 €

2) Vote du taux des taxes

Augmentation de 3% pour un gain de 3660. Voté à l'unanimité.

- taxe d'habitation : 21.23 %
- taxe foncière (bâti) 14.64 %
- Taxe foncière (non bâti) 89.65 %
- CFE 21.60 %

3) Vote du budget prévisionnel 2011

* Budget prévisionnel : . Voté à l'unanimité.

	Fonctionnement	Investissement
Total dépenses	333 181	244 877
Total recettes	215 707	244 628
Résultat antérieur reporté	117 474	18 649
Affectation résultat		1600

*Budget prévisionnel CCAS

Total dépenses	2 054
Total recettes	740
Résultat antérieur reporté	1314

4) Questions diverses : Travaux dans l'appartement du rez-de-chaussée : 2000€ environ

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEMUR ...

Les statuts révisés de la Communauté de Communes du Canton de Villemur ont été présentés et votés en conseil communautaire le 14 février 2011.

- Compétences obligatoires:

- 1- Développement économique.
- 2- Aménagement de l'espace.

- Compétences optionnelles:

- 1- Protection et mise en valeur de l'environnement.
- 2- Politique du logement et du cadre de vie;
- 3- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.
- 4- Entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs de l'enseignement préélémentaire et élémentaire définis d'intérêt communautaire.
- 5- Actions sociales d'intérêt communautaire.

- Compétences facultatives

- 1- Gestion et entretien des espaces verts.
- 2 - Développement touristique.
- 3- Petite enfance (création, animation et gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles.)

- Habilitations statutaires:

- 1- Transport à la demande.
- 2- Entretien et aménagement des giratoires sur la D630 hors agglomération.
- 3- Balayage mécanisé de la chaussée et fauchage des accotements des routes départementales en agglomération.

- Mutualisations:

- 1- Création et gestion d'un service intercommunal d'instruction des actes et des autorisations liés au droit des sols.
- 2- Création et exploitation d'un Système d'Informations Géographiques.
- 3- Mise en place d'équipements pour l'organisation de manifestations à caractère festif, sportif, touristique ou socioculturel.

L'intégralité du document est consultable en mairie

STOP INFOS...

PASSAGE A LA TELEVISION TOUT NUMERIQUE :

Qu'est-ce que le passage à la télévision numérique ?

- C'est l'arrêt du signal analogique hertzien et son remplacement par le signal numérique hertzien.
- Le passage se fait progressivement, région par région, de 2009 à 2011.
- Pour accéder aux 19 chaînes nationales gratuites en plus des chaînes locales, les foyers doivent s'équiper en conséquence : le plus souvent, un simple adaptateur numérique sur le poste de télévision suffit.
- Il n'est pas nécessaire de changer son téléviseur pour passer à la télé tout numérique.

Pour notre département, le passage au tout numérique s'effectue le 8 novembre 2011.

Quelles sont les conséquences ?

Au moment où la région passe au tout numérique, **tous les téléviseurs qui reçoivent uniquement les 5 chaînes historiques par une antenne râteau ou intérieure doivent être adaptés pour continuer à recevoir les programmes.**

Comment recevoir la télé numérique ?

- **Il n'est pas nécessaire de changer son téléviseur, ni de supprimer l'antenne râteau ;**
- **Il suffit d'avoir une prise péritel sur son poste pour pouvoir brancher un adaptateur TNT. Par ailleurs, tous les postes achetés après mars 2008 sont équipés d'un adaptateur intégré.**

Des aides sont prévues afin que toutes les personnes puissent y avoir accès.

- **Des aides financières** sont accordées aux foyers exonérés de la contribution à l'audiovisuel public et sous conditions de ressources.
 - o Pour connaître les conditions d'attribution des aides et obtenir un dossier de demande d'aide, les téléspectateurs sont invités à contacter
le centre d'appels au 0970 818 818
 du lundi au samedi de 8h à 21h. (prix d'un appel local)
 - o Le formulaire de demande d'aide est aussi disponible sur le site
www.tousaunumerique.fr
- **Un accompagnement technique et humain** gratuit pour les foyers âgés (avoir 70 ans ou plus) ou les personnes handicapées (degré de handicap 80% ou plus) ; accompagnement opérationnel début septembre et jusqu'à 15 jours après le passage à la TNT.
 - o Il s'agit pour le foyer éligible de bénéficier d'une aide humaine à domicile : pour brancher son adaptateur, se familiariser avec la télécommande supplémentaire de l'adaptateur et les nouvelles manipulations.
 - o Afin d'éviter tout risque de démarchage intempestif, tout foyer éligible doit faire la demande pour bénéficier de cet accompagnement au
centre d'appels de France Télé Numérique.

PETITE CHRONIQUE DE LAYRAC ...

LE TARN ET SA BATELLERIE

Le Tarn, aujourd'hui assagi, paisible et monotone n'est troublé que par les pêcheurs et de rares randonneurs, herboristes et ornithologues qui contemplant la beauté de ses berges et étudient sa flore et sa faune.

Il n'en était pas de même aux temps anciens. La rivière, aux crues dévastatrices, était une pépinière de métiers. L'on y côtoyait les lavandières qui faisaient blanchir leur linge à la rosée du matin, des pêcheurs en barque qui jetaient leurs filets, des moulins à nef avec leurs roues à aubes et surtout ces gabarres à fond plat transportant hommes et marchandises.

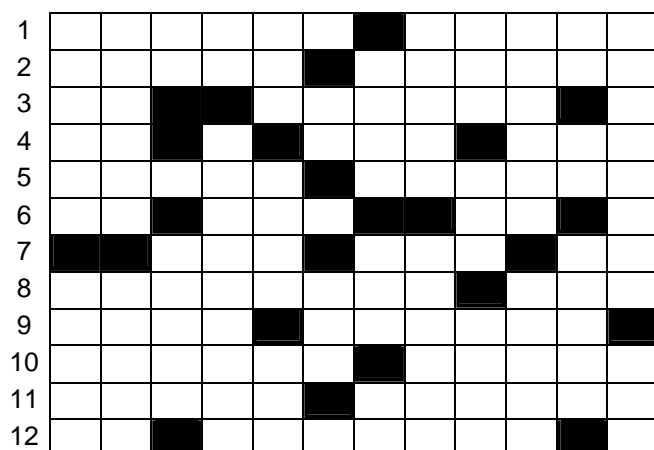
Il nous est difficile d'imaginer sur ces eaux aujourd'hui désertes l'activité commerçante qui transitait par Layrac. En 1802, d'après un Mémoire de l'époque, une centaine de voiles et d'embarcations diverses se trouvaient à Villemur. Mais que transportait-on d'Auvergne à Bordeaux : des barriques de vin de Gaillac côtoyaient les amas de charbon de terre et de charbon de bois de la lointaine Auvergne, les céréales et les draps de serge en ballot occupaient le fond des bateaux, sur les rives les moulins foulaient le lin et le chanvre appelés à rouir sur les berges. De Bordeaux provenaient épices et bois exotiques. De 1450 à 1560 le pastel, cette plante tinctoriale qui donne une couleur bleue indélébile aux tissus, descendait la rivière.

Rappelons-nous l'importance des jours fériés et de jeûne obligatoire : Avent, Carême rendant les lacs, étangs et rivières les pêcheurs indispensables.

Retrouverons-nous un jour ces professions de mariniers qui sortirent nos rivières de leurs allures de belles endormies.

Robert Mosnier.

LES MOTS CROISES DE JPA...



HORIZONTAL :1 Région de l'Est . Goût d'un vin.

2. Pour le bouchon. Provenance du vin. 3: Niveau d'études: Juste un peu.

4. Lac. Première femme. Certain. 5: On s'en sert pour travailler. Boit vite

6. Taille. Pas gras. Princesse. "7: Obtenus. Indien. Petit patron. 8: Tristesse

Sigle européen. 9: Couleur. Cépage. 10: Sens. Promettre, facile à lire.

11 Région viticole. Habits mal fringués. 12: Précède un titre. Superman du vin.

VERTICAL: A: Dans le vin. " Senteur. B: Champagne de chez nous. Manière.

C: Pronom. Mesurées têtes en bas. D: Vieux phon. Faire la cour autrement.

E: Ecole. Matière pesante. Moitié de toute nature. F: Sur la rose des vents.

Grandit avec difficulté. G: Contenance. Sent sans sa tête. Lettre grecque.

H. Démonstratif à trouver. Sols. I : Ville du sud est. Dépôt. Presque agile.

J: Se débarrassas des impuretés avec vigueur. Pour le gagnant. K: Soldat

cabossé.. Coutumes. Mèche. Cépage bien de chez nous. Fierté française.

Thème: Le vin. 22 mots à trouver.

Solutions N° 32

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	B	U	S		C	A	I	N		L	I	A
2	A		A	C	I	S		O	R	I	O	N
3	R	E	N	A	N		H	E	R	A		
4	T		D		Q	U	E	L				G
5		P		R		R	R		E	D	E	N
6	P	I	A	F		F	E	T	I	S		E
7	A	L	I		R	E		A				T
8	N	E	R	O	N		B	I	Z	E	T	
9				R				E	O	N		E
10	P	I	E		G	A	Y		L	A	L	O
11	L	O	T	I		A	B	I	A			I
12	A	U	E	R		R	A	Y		L	E	E

CHEZ NOUS ...**ETAT CIVIL**

Naissance le 16 mars
de Raphaël, fils de Christelle et
Christophe Gayraud à Rouzet.

Décès le 5 avril
de Mme Marie-Thérèse
Brégail.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Gaëlle et Mickaël MOPIN
habitent depuis la fin mai au
242 Route de Toulouse.

Site Internet.

www.layrac-sur-tarn.fr

actif depuis le début de l'année

SECRETARIAT

Le secrétariat est ouvert au public :

- le lundi de 9h à 12h, de 14h à 18h
- le mercredi et le jeudi de 9h à 12h

Le secrétariat sera fermé cet été :

- le lundi 25 juillet
- du jeudi 11 au lundi 22 août inclus
- le lundi 29 août.

Permanences :

de 10h à 12h les 17 et 18 août

En cas d'urgence : appeler

Mme Bonnet au 05 61 35 36 84.

M. Brousse au 05 61 35 36 35

JURY D'ASSISES

Le 1er tirage au sort a désigné
pour la commune de Layrac :

Mme Gaëlle Besse et M. Didier
Guyomard.

Ils sont susceptibles d'être
convoqués pour participer à un
jury d'assises en 2012.

RISQUES DE FEU DE VEGETATION

Les services de la Préfecture rappellent la nécessaire vigilance engendrée par la situation de sécheresse susceptible de provoquer des départs de feux, lors d'écobuage ou de travaux de débroussaillage liés à des pratiques mal contrôlées.

SOYEZ PRUDENTS.

VIE ASSOCIATIVE...

- LE CLUB DES AMIS DE LAYRAC a proposé pour ce premier semestre :
- la traditionnelle soirée millas : préparée par Jacqueline Faccin. En attendant de déguster un millas très parfumé, les participants ont aidé à sa confection tout en jouant aux cartes ou autres jeux de société. La nouveauté a été le karaoké improvisé par les plus jeunes, avec succès.
 - la soirée dansante du 30 avril : a réuni des danseurs qui ont apprécié la choucroute mais aussi l'animation musicale car la piste de danse n'a pas désempli. La soirée s'est déroulée dans une ambiance rétro certes mais très sympathique.
 - la randonnée pique-nique du 14 mai à la Forêt de Sivens a été perturbée par les pluies orageuses. Les plus courageux ont bravé les caprices du temps, les autres sont restés à l'abri, mais tous ont proposé de revenir.
 - une animation œnologie mensuelle.

Parmi les points forts de la saison du club œnologie :

- le WE découverte du Bordelais avec la visite guidée de plusieurs châteaux prestigieux
- et la soirée dégustation à La Ferme de Bernadou pour clore la saison.

La section danses anciennes a assuré des prestations dans les maisons de retraite de Bessières, Graulhet et Cadalen.

Le groupe œnologie devant le Château Margaux dans le Bordelais



Prestation à la maison de retraite de Cadalen dans le Tarn



STOP INFOS DIVERSES...

LES REFORMES EN COURS

➤ Réformes des taxes :

Suite à la suppression de la taxe professionnelle, les communes ont été compensées pour 2010 des éventuelles pertes par l'Etat.

Pour 2011, l'Etat a prévu que la Taxe d'Habitation était intégralement perçue par les Communes et Intercommunalités pour compenser la perte de la taxe professionnelle. Cette mesure aurait favorisé notre petit village s'il n'y avait pas écrêtement au niveau des sommes perçues en 2010. Ce qui signifie que la commune touchera l'intégralité de la taxe d'habitation payée par les contribuables layracois en 2011, mais reversera « le bonus » à l'Etat qui le redistribuera aux communes qui ont perdu de la taxe professionnelle ...

Le Conseil Général voit son budget diminuer (puisqu'il ne perçoit plus une part de la taxe d'habitation), mais ses compétences et les charges inhérentes demeurent les mêmes; on peut craindre des subventions revues à la baisse ou distribuées parcimonieusement.

➤ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

La Préfecture a présenté le projet qui prévoit :

- le rattachement des 43 communes isolées du département à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (ainsi Bessières serait rattaché à la Communauté de Communes du Canton de Villemur), 11 fusions, 2 créations et 2 dissolutions d'EPCI et des fusions d'intercommunalités (comme la Communauté « Villemur-Bessières » avec la communauté de Fronton - non encore créée)
- La suppression de plus des 2/3 des syndicats de communes ou syndicats mixtes (pour nous, sont concernés : SIGEP, SIAH du PAR, SIAH irrigation, SIERDT.)

Les Communes et EPCI ont 3 mois pour émettre leur avis, par délibération, sur les propositions du schéma qui les concernent.

RAPPEL

Prochain passage des encombrants :

Mardi 20 septembre 2011

Mardi 13 décembre 2011

Vous devez vous faire inscrire en mairie une semaine avant la date de passage.

Horaires de la Déchetterie

lundi - mardi- mercredi – vendredi – samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h
dimanche de 9h à 17h

LE REPAS DES AINES

Cette année, il s'est déroulé le samedi 28 mai pour éviter la canicule de l'été. Parmi les participants, trois sympathiques « demoiselles » qui ont eu plaisir à se retrouver.



Le public unanime a apprécié l'animation surprise que Dominique, Marie-Christine, Ghyslaine, Marie-André, Jean-Michel, mais aussi Elise et son amie Manon avaient préparée.

Tout au long du repas ils ont replongé avec humour nos aînés dans les années de leur jeunesse.

Ambiance assurée
en écoutant les chansons anciennes
revisitées par nos talentueux artistes.



Un public très attentif, malgré l'apéritif,
à l'écoute des saynètes de la
Commedia dell'arte.



Vous connaissez Joseph Guyomard, notre agent communal, vous savez sûrement aussi qu'il joue au rugby et qu'il est impliqué dans la gestion du club à Villemur. Savez-vous qu'il s'occupe aussi de l'entraînement des jeunes joueurs et il a transmis le virus à sa fille Axelle, comme en témoigne sa participation dans l'équipe féminine relatée dans l'article de La Dépêche ci-dessous reproduit ?

Félicitations, Axelle... et Joseph !

Villemur-sur-Tarn. Axelle et Damien ont leur place en finale !



« Deux représentants de l'ASV rugby seront samedi au stade de France pour assister à la grande finale du top 14. Axelle Guyomard qui fait partie des moins de 15 ans de l'ASV a gagné son billet pour le stade de France avec l'équipe des féminines de la Haute Garonne en participant au challenge... »

BONNES VACANCES

**Et rendez-vous les 3 et 4 septembre pour la
fête locale**